

Décision

Générale

colonial

Décision n° 667 du 27 mai 1953 :

n° 667

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mai 1953

Numéro JO
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro
1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 20 mai 1953, la démission de son emploi présentée par M. Nour Abdoul (dit Abdoul Claude). M. Adoua Abdalla Ared est engagé à titre précaire et révocable, pour compter du 20 mai 1953, en qualité d'agent de controle 6e échelon et mis à la disposition de M. le Directeur du Port.